



LIVRET D'ACCUEIL DES SUPPORTERS VISITEURS

FC ANNECY
SAISON 2024-2025



SOMMAIRE

Préambule	3
Informations et plan du Stade	4
Plan d'accès	5
Stationnement et accès supporters visiteurs	6
Secteur visiteurs	7
Infrastructures à votre disposition	8
Accueil personnes en situation de handicap	9
Règlement	10
Contacts	11

BIENVENUE AU PARC DES SPORTS

Le FC ANNECY est ravi de vous accueillir au Parc des Sports.

Dans ce document vous trouverez toutes les informations qui vous seront utiles pour la venue de vos supporters.

Le club s'assure de prendre les meilleures dispositions pour vous accueillir dans de bonnes conditions.



INFORMATIONS ET PLAN DU PARC DES SPORTS

Capacité : 13 649 places assises
760 places visiteurs

Adresse : 1 Rue du Baron Pierre de Coubertin, 74000 ANNECY

Coordonnées GPS :
45°55'01.5"N 6°07'00.6"E

Tribunes :

Tribune Est Leclerc,
Tribune Ouest Conseil Départemental
Virage Nord
Virage Sud
Espace Visiteurs



PLAN D'ACCÈS

Depuis l'autoroute A41 :

Par le Nord : Sortie n° 17 ANNECY NORD, suivre ANNECY CENTRE, Avenue de Genève puis Boulevard du Fier

Par le Sud : Sortie n° 16 ANNECY CENTRE, suivre ANNECY CENTRE, Boulevard de la Rocade, puis Parc des Sports

En Train : Depuis la gare, suivre Place des Romains, puis Parc des Sports

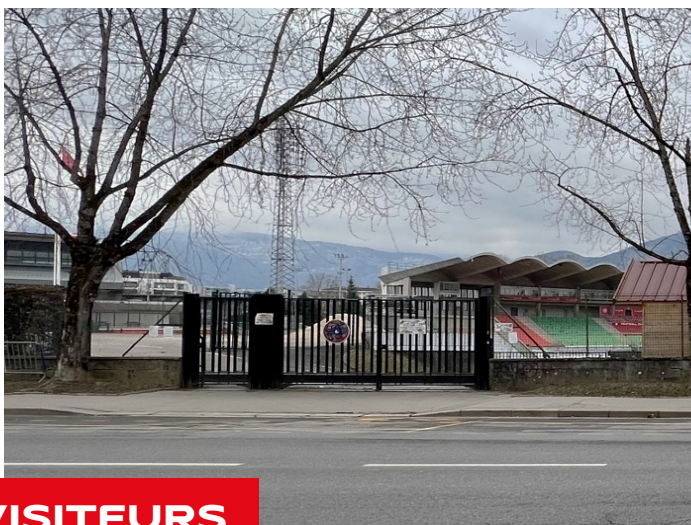


STATIONNEMENT ET ACCÈS SUPPORTERS VISITEURS

Des parkings sont à disposition autour du Parc des Sports de manière à y garer vos véhicules personnels.

L'entrée des supporters visiteurs se situe le long du Boulevard du Fier.

PARKING VISITEURS



ENTRÉE VISITEURS





SECTEURS VISITEURS

ESPACE VISITEURS



VOTRE VUE SUR LE TERRAIN

INFRASTRUCTURES À DISPOSITION

Le FC Annecy met à votre disposition le nécessaire afin de profiter au mieux de votre match au Parc des Sports.



BILLETTERIE

Guichet dédié aux supporters visiteurs

Paieement en espèces, ou CB

Contrôle d'accès automatisé



FOOD & BEVERAGE

Buvette dédiée avec boissons fraîches et chaudes

Sandwichs et snacking



SANITAIRES

12 sanitaires hommes et femmes

1 toilette PMR



Le Parc des Sports ayant pour spécificité d'être de plein pied, il offre une accessibilité facilitée aux personnes à mobilité réduite. Aucune marche n'est à monter pour atteindre le haut de votre tribune.

De plus des toilettes PMR vous sont mises à disposition par le club.



RÈGLEMENT AU PARC DES SPORTS

SONT INTERDITS

- Les armes
- Les outils
- Les boissons alcoolisées
- Les banderoles : messages injurieux, politiques, racistes, idéologiques, philosophiques, publicitaires
- Les bouteilles en verre et plastique, les cannettes, les gourdes
- Les casques
- Les parapluies non rétractables
- Les cornes de brumes
- Les hampes rigides
- Les fagots de hampes de drapeaux
- Les pointeurs laser
- Les engins pyrotechniques et explosifs
- Les vuvuzelas
- Les chaussures de sécurité
- Les animaux



OBJETS INTERDITS

PROHIBITED ARTICLES



Articles pyrotechniques et matériels explosifs
Pyrotechnics and explosive materials



Banderoles : messages injurieux,
politiques, idéologiques,
philosophiques, publicitaires, racistes
ou xénophobes



Pointeurs laser
Laser Pointers



Hampes rigides,
fagots de drapeaux
Flagpoles



Bouteilles - Contenants à bouchon - Verres - Canettes -
Bottles - Cork containers - Glasses - Cans



Armes
Weapons



Outils
Tools



Vuvuzelas



Animaux
Animals



Casques
Helmets



Chaussures de sécurité
Safety Footwears

Il est interdit d'introduire dans le stade les objets ou articles suivants :

- Banderoles, insignes, badges, tracts ou tout autre support dont l'objet est d'être vu par des tiers à des fins politiques, idéologiques, philosophiques, injurieuses, ou commerciales ou présentant notamment un caractère raciste ou xénophobe ;
- Les engins et articles pyrotechniques et en particulier : les cierges magiques, les torches et bougies, les feux de bengale, les pétards, les bombes fumigènes, les fusées et les stroboscopes ;
- Toute boisson alcoolisée ;
- Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme, de mettre en péril la sécurité du public et/ou des acteurs de la rencontre, ou de troubler le déroulement de la manifestation, en particulier : les armes (couteaux, objets tranchants, revolvers...), les outils, les objets en verre, les casques, les cornes de brume, les hampes rigides et de gros diamètre, les fagots de drapeaux, les barres, les boîtes métalliques, les bouteilles peu importe leur contenance et leur matière, les contenants à bouchon (gourdes...), les pointeurs laser, les vuvuzelas et les piles ;
- Les animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugle et d'assistance à la personne, tels que définis à l'article R241-23 du code de l'action sociale et des familles.

Tout détenteur d'un billet est informé qu'il est susceptible d'être filmé dans le stade ou lors de l'accès à celui-ci dans le cadre des mesures de vidéosurveillance.

Quiconque aura enfreint l'une ou plusieurs de ces interdictions sera passible de poursuites judiciaires et sera susceptible de se voir infliger une mesure d'interdiction judiciaire ou administrative de stade conformément aux dispositions du code du sport (articles L332-3 à L332-16) relatives à la sécurité des manifestations sportives.

(Mise à jour juillet 2022)

CONTACTS FC ANNECY

FRANCK RIGOLT

Directeur Sécurité & Sureté

fr@fc-annecy.fr

06.07.08.79.68

DANIEL PUEYO

Référent Supporters

referent-supporter@fc-annecy.fr

06.43.30.12.42

MARIE SCHULIAR

Stadium Manager

ms@fc-annecy.fr

06.61.59.77.58

JULES MOREAU

Responsable Billetterie

jm@fc-annecy.fr

06.72.25.80.32



BON MATCH AU PARC DES SPORTS

